



CANTLEY

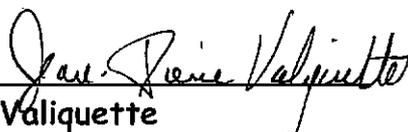
AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le Règlement numéro 412-12 pour modifier le règlement portant le numéro 338-08 relativement à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley a été adopté par le conseil municipal le 11 septembre 2012.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veuillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 14^e jour du mois de septembre deux mille douze.



Jean-Pierre Valiquette
Directeur général